





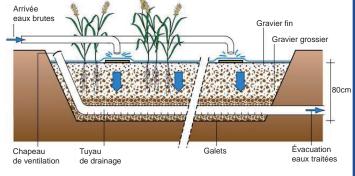
## Station d'épuration du Hameau de Vert

## **VERNOSC LÈS ANNONAY**

Dans le cadre du contrat de rivière signé avec différents partenaires financiers et porté par le **Syndicat des 3 rivières**, la commune de **Vernosc lès Annonay** a lancé, en octobre 2009, la construction d'une station d'épuration des eaux usées domestiques du Hameau de Vert. Le choix s'est porté sur un procédé de traitement par **filtres plantés de roseaux** bien adapté pour les petites collectivités. C'est une technologie fiable, simple d'exploitation et facilitant la gestion des résidus de traitement, qui présente également l'avantage d'une très bonne intégration dans un paysage rural.

Suite au transfert de la compétence assainissement, l'équipement a été mis en service et réceptionné par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en juin 2010.

## Principe général de fonctionnement



FILTRE VERTICAL : ALIMENTATION INTERMITTENTE AVEC AÉRATION PAR LA SURFACE

Les roseaux ont essentiellement un rôle mécanique pour favoriser l'écoulement des eaux usées à travers les filtres.

L'épuration se fait selon 2 étapes :

- filtration des matières en suspension en surface
- dégradation biologique des matières organiques dissoutes par les bactéries du système racinaire des roseaux.

## Données techniques

Capacité : 250 habitants

Procédé de traitement : filtres verticaux

plantés de roseaux

Volume journalier actuel d'eaux usées : **70 m3/j**Volume journalier maximum admissible : **220 m3/j**Performance épuratoire conforme à la
réglementation

- < 20 mg/l DBO5
- < 80 mg/l DCO
- < 35 mg/l MES

La Communauté de Communes du Bassin d'Annonay assure l'exploitation de l'équipement :

- surveillance régulière des performances épuratoires
- suivi hebdomadaire : alterner
   l'alimentation des 3 filtres du premier
   étage, nettoyer les équipements
   hydrauliques, entretenir les abords etc..

Coût total de l'opération d'assainissement du Hameau de Vert : 283 500 €HT, dont 78% de subventions :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée : 106 148 €HT

Conseil Général : 90 506 €HT Région Rhône Alpes : 24 820 €HT

Nos partenaires financiers



Rhône Alpes

